



Université Aube Nouvelle

Etablissement privé d'enseignement supérieur

Arrêté n° 2012 / 396 / MESS/SG/DGESR, portant autorisation de mutation de l'Institut supérieur d'informatique et de gestion (ISIG INTERNATIONAL) en université

Arrêté n°022-2017/U-AUBEN/PDF portant organisation du 3^{ème} colloque international de l'U-AUBEN

Le Président Directeur Fondateur de l'Université Aube Nouvelle

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2007-540/PRES promulguant la loi n°013-2007/AN du 30 juillet portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°99-221/PRES/PM/MEBA du 29 juin 1999 portant réglementation de l'enseignement privé au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2008-645/PRES/PM/MESSRS du 20 octobre 2008 portant organisation de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°2010-162/MESSRS/SG/UO du 26 mai 2010 portant mise en place de la réforme Licence- Master- Doctorat (LMD) ;
- Vu l'arrêté n°2010-355/MESSRS/MD/ETFP/CAB portant modification de noms et statut de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG) du 11 octobre 2010 ;
- Vu l'arrêté n°2010-356/MESSRS/MD/ETFP/CAB portant autorisation d'ouverture de cycles et filières d'études à ISIG/INTERNATIONAL du 11 octobre 2010 ;
- Vu l'arrêté n°2012-396/MESS/SG/DGESR du 19 octobre 2012 portant autorisation de mutation de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG INTERNATIONAL) en Université AUBE NOUVELLE ;
- Vu la nécessité du service

Arrête

Article 1 : il est institué deux commissions pour l'organisation du 3^{ème} colloque.

Article 2 : le comité scientifique.

- ❖ La composition du comité scientifique :

Président : Pr Yves LIVIAN

Membres :

N°	NOM & PRENOM	PAYS D'ORIGINE
1	Pr BIDAN Marc	Université de Nantes/France, jury thèse+ colloque
2	Pr OUEDRAOGO Alidou	Université Quebec Moncton/Canada, jury thèse+ colloque
3	Pr KAMDEM Emmanuel	Douala, jury thèse+ colloque
4	Pr SHAMBA Patrick	Kinshasa, jury thèse+ colloque
5	Pr Jean Paul Mamboundou	Libreville, jury thèse+ colloque
6	Pr Emmanuel HOUNKOU	UAC, cotonou, jury thèse+ colloque
7	Pr PLANE Jean Michel	Montpellier, thèse+colloque
8	Pr OUEDRAOGO Idrissa	Université Ouaga 2
9	Pr PESQUEUX Yvon	Paris, jury thèse+ colloque
10	Pr KOUDOU Jean	U-AUBEN
11	Dr NGOK Evina Jean-François	Douala, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
12	Dr Fatou Diop Sall	Dakar, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
13	Dr Sabine Patricia Mougou Mbenda	Yaoundé, jury thèse+ colloque, Maître de Conférence Agrégé
14	Dr HDR POUSSING Nicolas	LISER, Luxembourg, jury thèse+ colloque

15	Dr HDR BIOT PAQUEROT Guillaume	Lyon, jury thèse+ colloque
16	M. THIOMBIANO Taladidia	Maître de Conférences
17	M. BAYALA Serge	Maître de Conférences Agrégé
18	Dr HDR Amélie SEIGNOUR	France, jury thèse+ colloque

Article 3 : le comité d'organisation.

La composition du comité d'organisation :

❖ **Président : Docteur SAMOURA Karim**

✓ **Six sous commissions**

Sous commission 1 : secrétariat du colloque

Président : Madame BOUDA Chantal

Sous commission 2 : Presse et communication

Président : M. OUEDRAOGO Mahamoudou

Sous commission 3 : Accueil, hébergement et santé

Président : TAMINI Eugène

Sous commission 4 : restauration

Présidente : Madame KINI Salimata

Sous Commission 5 : budget et sponsoring

Président : M. GNOUMOU Faustin

Sous commission 6 : protocole et sécurité

Président : YAMEOGO Clovis

Article 5 : le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Ouagadougou, le 17 novembre 2017

Le Président Directeur Fondateur,

Gnatan Isidore KINI

Chevalier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre International
des Palmes Académiques (OIPA/CAMES)

Le Président Directeur
Fondateur

Tél. +226 30 36 21 99
Fax +226 30 36 09 19

